



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2010 A 19h30**

Réf : CM 2010/01

L'an deux mille dix, le premier février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FEURS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TAITE, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Marianne DARFEUILLE, Paul TRIOMPHE, Andrée MERCIER, Serge PALMIER, Sylvie DELOBELLE, Yves TROUILLEUX, Sylvie MATHIEU, Christian VILAIN adjoints au Maire ;

Pascal BERNARD, conseiller délégué ;

Thérèse CROZILLARD, Denise FAFOURNOUX, Georges REBOUX Mireille LEBON, Raymonde DUPUY, Marc NOALLY, Christophe GARDETTE, Catherine POMPORT, Maryline ROCHE, Mady BONNEFOND, Gilles BERNARD, Annie PASCAL, Marie-Thérèse GIROUD et Louis CHAPUIS conseillers municipaux ;

Absents avec procurations : Sylvie DESSERTINE a donné procuration à Christian VILAIN, Frédéric VOURIOT à Sylvie DELOBELLE, Henri NIGAY à Marianne DARFEUILLE, Benoît GARDET à Gilles BERNARD et Marie-Claude ROCHETTE à Annie PASCAL.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Maryline ROCHE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Date de la convocation : 26 janvier 2010

Date d'affichage du procès-verbal : 8 février 2010

Ouverture de la séance par Jean-Pierre TAITE, Maire de FEURS.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2010 est adopté à l'UNANIMITE.

I. Travaux :

1. Travaux d'éclairage avec le SIEL (rapporteur Paul TRIOMPHE) :

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes ou d'autres financeurs. En conséquence, le financement pour les opérations ci-dessous, serait le suivant :

Détail	Montant HT des travaux	%	Participation communale
Eclairage rue du Rozier et place du 11 Novembre	64 195.00 €	95%	60 986.00 €
Eclairage Boulevard d'Olching	27 979.00 €	95%	26 580.05 €
Eclairage parking Château du Rozier	6 586.00 €	95%	6 256.70 €
Eclairage parking Rousson	15 365.00 €	95%	14 596.75 €

Monsieur TRIOMPHE demande au conseil municipal :

- de prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux cités ci-dessus dans les conditions indiquées, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution ;
- d'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- de décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de confier les travaux au SIEL aux conditions énoncées ci-dessus.

II. Urbanisme :

1. Vente commune de Feurs / Madame MALIGOT (rapporteur Paul TRIOMPHE) :

Monsieur TRIOMPHE informe le Conseil Municipal que Madame Dominique MALIGOT souhaite faire l'acquisition d'une sente, afin de l'intégrer à des terrains dont elle est propriétaire, cadastrés AO 126, AO 127, et qui jouxtent cette sente. Cette sente n'est pas utilisée par le public, n'est pas ouverte à la circulation puisqu'il s'agit d'une petite impasse étroite de 25 m<sup>2</sup>.

Madame MALIGOT a accepté l'offre de cession formulée par la ville de Feurs qui s'élève à 20 €/m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation de France Domaine. Monsieur TRIOMPHE signale aux conseillers municipaux que, d'une part il n'est pas nécessaire de procéder, préalablement au déclassement, à une enquête publique dans les conditions prescrites par le Code de la Voirie Routière, dans la mesure où le déclassement et la cession de l'emprise correspondant à l'assiette de la sente sont sans incidence sur la circulation du quartier et que d'autre part les propriétaires riverains ont été informés de cette vente.

Monsieur TRIOMPHE demande au conseil municipal de :

- constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise identifiée,
- décider la cession de 25 m<sup>2</sup> au profit de Madame Dominique MALIGOT au prix de l'estimation des domaines (soit 20 €/m<sup>2</sup>),
- autoriser Monsieur le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer l'acte à intervenir,

Monsieur TRIOMPHE précise que les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur et que la recette en résultant sera imputée sur le chapitre 024 lors de la prochaine décision modificative.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de déclasser du domaine public les parcelles AO 126 et AO 127 et de les vendre à Madame MALIGOT.

2. Vente commune de Feurs / Les Ambulances du Forez (rapporteur : Paul TRIOMPHE) :

La Commune de Feurs est propriétaire de terrain industriel à bâtir, parcelles AK 498 en intégralité pour 194 m<sup>2</sup> et AK 492 en partie pour 2 450 m<sup>2</sup> comprenant des locaux (construction métallique en bardage de forme rectangulaire accolée à un complexe industriel désaffecté construit dans les années 1998 en nature de hangar sommaire, dépôt couvert) de surface estimée à 300 m<sup>2</sup>.

La société « Les Ambulances du Forez » est actuellement locataire de ces locaux depuis janvier 2009 et elle souhaiterait les acheter. C'est pourquoi, il est proposé tout d'abord de mettre en vente ces parcelles au prix net de 90 000,00 € puis d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ce bien au prix de 90 000,00 € plus les frais notariés (le service des Domaines l'avait estimé à 87 000,00 € en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009) :

Monsieur TRIOMPHE demande au conseil municipal :

- d'approuver la mise en vente des parcelles de terrains indiquées ci-dessus à 90 000,00 € ;
- d'approuver la vente de ces parcelles au prix de 90 000,00 € plus les frais notariés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de vendre les parcelles AK 489 et AK 492 aux « Ambulances du Forez ».

3. Nomination place « Paul LARUE » (rapporteur : Jean-Pierre TAITE) :

La libre dénomination de places appartient au conseil municipal. C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée délibérante que suite à la création de l'espace commercial du Faubourg Saint-Antoine, il serait opportun d'indiquer un nom à cette place, à savoir place Paul Larue, en hommage à cette personne décédée lors de son service militaire en Algérie; la famille ayant donné son accord à Monsieur le Maire. Ce dernier informe l'assemblée délibérante que Paul LARUE est le seul Forézien décédé lors de la guerre d'Algérie. Monsieur le Maire précise que la place Paul LARUE serait celle qui existe entre le magasin Sport 2000 et les magasins de jouets et de chaussures.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver ainsi la dénomination de cette place ;

- d'informer le centre des impôts fonciers de cette nouvelle appellation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Madame GIROUD précise qu'elle n'a rien contre cet ancien combattant mais qu'elle a peur que cette dénomination crée des confusions d'ordre pratique et géographique auprès de certaines personnes qui connaissent les lieux sous le nom de Faubourg Saint Antoine. Monsieur le Maire lui répond que dans cette initiative, il n'est pas question de supprimer le nom du Faubourg Saint Antoine ... Monsieur TAITE cite en exemple son adresse qui est ZI des Planchettes et rue Jean MERMOZ.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE :	ABSTENTION : 7
-----------	----------	----------------

Le conseil municipal décide de dénommer une place Paul LARUE au sein du Faubourg Saint Antoine.

III. Personnel / Ressources Humaines :

1. Création d'un poste d'animateur à temps non complet 17h30/35h et recrutement d'un agent non titulaire (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu la délibération du 19 janvier 2009 ayant pour objet la création d'un poste d'animateur à temps non complet 17h30 et le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Forez (PLIE) pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 28 février 2010 dans l'attente du transfert de la compétence à la Communauté de Communes de FEURS EN FOREZ et vu le transfert de compétence non réalisé à ce jour,

Madame DARFEUILLE propose d'abord de prolonger l'ouverture d'un poste d'animateur à temps non complet à 17h30 par semaine dans le tableau des effectifs jusqu'au 28 février 2011 et ensuite de recourir à l'emploi d'un contractuel conformément à l'article 3 et alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 pour occuper ce poste d'animateur au 6<sup>ème</sup> échelon à TNC 17H30/35H, qui sera subventionné par le PLIE.

Suite à cette présentation, Madame DARFEUILLE demande aux conseillers municipaux :

- d'approuver la prolongation d'un poste d'animateur à TNC 17H30/35H dans le tableau des effectifs jusqu'au 28 février 2011 sachant que ce poste sera supprimé au moment du transfert à la communauté de communes de Feurs en Forez ;
- d'approuver le recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions telles que définies ci-dessus sachant que le recrutement aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2010 et que les crédits sont inscrits au budget 2010, et le seront au budget 2011 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'animateur à mi-temps dans le cadre du PLIE.

2. Etat des effectifs municipaux (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu la délibération du 19 janvier 2009 concernant l'état des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009, vu la délibération du 18 mai 2009 portant création et suppression de postes au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juin 2009, vu la délibération du 29 juin 2009 portant création et suppression de postes au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> août 2009, vu la délibération du 26 octobre 2009 portant création et suppression de postes au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2009, vu la délibération du 21 décembre 2009 portant création d'un poste au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010,

Vu l'avis du comité technique paritaire,

En conséquence, l'état des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 se présente de la façon suivante :

1/ budget principal :

<b>TEMPS COMPLET</b>			
GRADE	prévus	pourvus	vacants
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint Technique de 2ème classe	22	22	0
Adjoint Technique de 1ère classe	6	6	0
Adjoint technique principal 2ème classe	9	9	0
Adjoint technique principal 1ère classe	3	3	0

Agent de maîtrise	8	8	0
Agent de maîtrise principal	6	6	0
Contrôleur principal	1	1	0
Ingénieur Principal	1	1	0
<i>FILIERE SOCIALE</i>			
ATSEM 1ère classe	4	4	0
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>			
Adjoint administratif 2ème classe	11	11	0
Adjoint administratif 1ère classe	4	4	0
Adjoint administratif Principal 2ème classe	1	1	0
Rédacteur	3	3	0
Rédacteur chef	1	1	0
Rédacteur principal	1	1	0
Attaché	1	1	0
Emploi fonctionnel - fonction DGS	1	1	0
<i>FILIERE CULTURELLE</i>			
Adjoint du patrimoine 2ème classe	1	1	0
Assistant qualifié. conservation Hors classe	1	1	0
<i>FILIERE SPORTIVE</i>			
Educateur des APS	1	1	0
Educateur hors classe	1	1	0
<i>FILIERE POLICE MUNICIPALE</i>			
Brigadier chef principal	3	3	0
chef de police municipale	1	1	0
<i>FILIERE ANIMATION</i>			
Adjoint d'animation de 2ème classe	2	2	0

<i>TEMPS NON COMPLET</i>				
GRADE	prévus	pourvus	quotité	vacants
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>				
Adjoint administratif de 2ème classe	4	4	17,5/35	0
			19,5/35	
			33/35	
			19,5/35	
collaborateur de cabinet	1	1	17,5/35	0
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>				
Adjoint technique de 2ème classe	16	16	19,5/35	0
			19/35	
			30,75/35	
			30/35	
			17,5/35	
			17,5/35	
			22/35	
19/35				

			8,/35	
			27,5/35	
			28,5/35	
			19,25/35	
			17,5/35	
			22,75/35	
			20,25/35	
			30/35	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>				
Adjoint du patrimoine 2ème classe	3	3	11,5/35	0
			28/35	
			18/35	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Animateur	1	1	17,5/35	0

2/ budget eau :

<b>TEMPS COMPLET</b>			
GRADE	PREVUS	POURVUS	VACANTS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0
Agent de maîtrise	1	1	0
Technicien	1	0	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif 1ère classe	1	1	0

3/ budget assainissement :

<b>TEMPS COMPLET</b>			
GRADE	PREVUS	POURVUS	VACANTS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique de 1ère classe	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0
Technicien supérieur Principal	1	1	0

4/ budget centre d'hébergement :

<b>TEMPS COMPLET</b>				
GRADE	PREVUS	POURVUS	VACANTS	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique de 2ème classe	1	1	0	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
adjoint Animation de 2ème classe	1	1	0	
<b>TEMPS INCOMPLET</b>				
GRADE	PREVUS	POURVUS	Quotité	VACANTS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique de 2ème classe	1	1	31,5/35	0

5/ budget transport urbain :

<b>TEMPS COMPLET</b>			
GRADE	PREVUS	POURVUS	VACANTS
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			

Adjoint technique de 2ème classe	1	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe	1	1	0

6/ budget lotissement faubourg saint Antoine :  
Pas d'effectif.

Madame DARFEUILLE demande à l'assemblée délibérante d'approuver l'état des effectifs tel que détaillé ci-dessus sachant que les crédits correspondants sont inscrits dans les budgets respectifs.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

Les tableaux des effectifs sont adoptés.

3. Recrutement d'agents non titulaires pour la foire exposition pour surcroît de travail (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Vu l'organisation de la foire exposition par la commune du 12 au 15 mars 2010, manifestation qui nécessite pour la gestion et la mise en place du personnel pour surcroît de travail et vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et son article 3 alinéa 2 permettant de recruter du personnel non titulaire pour des besoins occasionnels, Madame DARFEUILLE propose de procéder au recrutement d'agents non titulaires pour la période de la foire exposition ainsi que pour le montage et le démontage de cette manifestation. Le nombre d'heures de ces agents pourra être différent selon les missions qui leurs seront confiées durant cette période. Leur rémunération sera basée sur l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe. Madame DARFEUILLE précise que la priorité sera donnée aux chômeurs et qu'actuellement un travail est réalisé par le médiateur municipal et le commissaire général pour présenter les postes à des jeunes foréziens.

Madame DARFEUILLE sollicite les conseillers municipaux pour approuver le recrutement d'agents non titulaires dans les conditions telles que définies ci-dessus sachant que le nombre de recrutement sera réalisé en fonction des nécessités de cette manifestation et que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le recrutement d'agents non titulaires pour la foire exposition 2010 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

4. Heures supplémentaires et complémentaires pour le personnel municipal lors de la période de la foire exposition (rapporteur : Marianne DARFEUILLE) :

Madame DARFEUILLE propose d'autoriser le recours aux heures supplémentaires et complémentaires pour la foire exposition 2010, pour les agents de catégorie C des filières technique, administrative et animation. Madame DARFEUILLE précise que conformément à la réglementation le contingent mensuel par agent ne pourra pas être supérieur à 25 heures.

Madame DARFEUILLE sollicite le conseil municipal pour approuver le recours aux heures supplémentaires pour la manifestation de la foire exposition pour les agents de catégorie C des filières technique, administrative et d'animation sachant que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le recours à des heures supplémentaires et complémentaires pour les agents communaux dans le cadre de la foire exposition 2010 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

5. Création et suppression de poste (rapporteur : Marianne DARFEUILLE)

Considérant les mouvements de personnel à venir, Madame DARFEUILLE propose à l'assemblée délibérante la suppression et la création des postes suivants au 1<sup>er</sup> mars 2010 pour le service de la Maison de la Commune :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 19h/35h,
- Création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 14h30/35h.

Madame DARFEUILLE précise que le poste a été supprimé car la personne titulaire de celui-ci a été déclarée inapte par les médecins ; l'adjointe au personnel informe que la quotité du temps de travail diminue car la responsable de la Maison de la Commune en a profité pour réorganiser les missions pour ce nouveau poste.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 5
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal accepte de supprimer un poste à 19h et d'en créer un autre à 14h30 pour la Maison de la Commune.

#### IV. Tourisme :

##### 1. Règlement du camping municipal (rapporteur : Sylvie MATHIEU) :

Le règlement du camping datant du 26 mars dernier et suite au bilan de la saison 2009 et après concertation des campeurs et des employés municipaux du camping, il y a lieu de faire quelques modifications (le nouveau règlement est disponible au secrétariat général) pour améliorer les conditions d'accueil des campeurs. Madame MATHIEU explique que ces quelques modifications portent sur :

- le nombre de paiements pour les saisonniers qui passe de 4 à 3 ;
- la procédure de contrôle pour la taxe de séjour ;
- la sécurisation du camping en limitant la circulation des véhicules motorisés dans son emprise ;
- les modalités du stockage dans le cadre du garage mort ;
- la conformité des installations des campeurs pendant et en dehors de la saison.

En conséquence, Madame MATHIEU demande au conseil municipal :

- d'approuver ces modifications ;
- d'annuler le règlement précédent ;
- d'adopter le nouveau règlement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant au dossier

##### *Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

Le nouveau règlement du camping est adopté.

#### V. Vie Associative:

##### 1. Avis du conseil municipal concernant la dissolution du Syndicat Université du Forez (rapporteur : Sylvie MATHIEU) :

Par délibération du 12 janvier 2010, le comité syndical du Syndicat Université Forézien a décidé, de dissoudre le syndicat à la clôture de l'exercice 2009 (ses activités étant reprises sous forme associative), de clore le compte ouvert au Trésor Public et de répartir l'excédent entre les membres selon une clé de répartition en fonction du nombre d'adhérents de chaque canton pour la saison 2008/2009). Les dispositions de l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales prévoient qu'un syndicat peut être dissous « à l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire », ce qui correspond au cas présent. En conséquence, Monsieur le Sous-préfet souhaite recueillir l'avis du conseil municipal avant de prendre l'arrêté de dissolution du SUF.

Madame MATHIEU demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable à la dissolution du SUF.

##### *Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la dissolution du SUF.

#### VI. Politique de la Ville :

##### 1. Contrat urbain de cohésion sociale (rapporteur : Andrée MERCIER) :

La programmation 2010 des actions inscrites dans le CUCS, validée par les partenaires financiers et à maîtrise d'ouvrage de la Ville de Feurs, porte sur les actions suivantes :

- Action 1.1 : Mission ATMO
- Action 1.2 : Aménagement urbain
- Action 1.21 : Extension école Charles Perrault
- Action 1.22 : Rond Point du Boulevard d'OLCHING
- Action 1.5 : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- Action 1.6 : Communication autour du Projet de Renouvellement Urbain
- Action 2.2 : Chantiers éducatifs
- Action 2.4 : Forum Santé Social
- Action 3.1 : Centre de Loisirs Périscolaire Charles Perrault
- Action 3.4 : La Tête et les Jambes
- Action 5.1 : Actions menées par le médiateur de la ville
- Action 5.3 : Sports Amitiés

Madame MERCIER demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes à cette programmation.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité des subventions dans le cadre du CUCS.

VII. Communauté de communes de Feurs en Forez : (Jean-Pierre TAITE) :

1/ Approbation du rapport d'activités année 2008 :

Comme le prévoit la réglementation, le conseil municipal doit émettre un avis sur le rapport d'activités de la communauté de communes de Feurs en Forez de l'année 2008 (ce rapport est disponible au secrétariat général ou sur le site internet de la communauté de communes de Feurs en Forez : [www.feursenforez.fr](http://www.feursenforez.fr) – publication – rapport d'activité 2008). Ce document a été voté lors du Conseil Communautaire du 14/12/2009.

Monsieur le Maire demande d'approuver le rapport d'activités 2008 qui est un simple document administratif de Feurs en Forez :

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 22	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
-----------	------------	----------------

Le rapport d'activités 2008 est approuvé par le conseil municipal.

VIII. Finances :

1. Garantie d'emprunt Mutualité Française (rapporteur de Jean-Pierre TAITE) :

Le lundi 30 novembre 2009, le conseil municipal avait délibéré à l'unanimité pour la garantie d'emprunt en faveur de la Mutualité Française (dans le cadre du Domaine de l'ARZILLE). Or, la Mutualité Française par courrier du 7 janvier 2010 nous a appris que le Crédit Foncier de France, entre l'adoption de notre délibération et la transmission de la Mutualité Française à son organisme financeur, avait décidé de modifier les délibérations types transmises par leur soin pour les opérations de garantie d'emprunt. En conséquence, Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau sachant que sur le fond il n'y a rien de changé par rapport à la délibération du 30 novembre dernier, seule la forme de l'acte administratif changera (les deux délibérations sont consultables au secrétariat général).

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de délibérer à nouveau pour accepter la garantie d'emprunt modifiée aux mêmes conditions que la délibération en date du 30 novembre 2010 en faveur de la Mutualité Française.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

2. Demande de subvention au contrat de développement de Pays Rhône-Alpes des Pays du Forez (rapporteur : Sylvie MATHIEU) :

Madame MATHIEU informe le conseil municipal que la commune de Feurs souhaite présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'avenant du contrat de développement Rhône-Alpes du Forez au titre de l'action 19 intitulée « Soutenir le développement des équipements culturels ». En effet, Madame MATHIEU explique qu'il est dans l'intention de la Municipalité d'acquérir pour la salle polyvalente de la maison de la commune du matériel technique (sonorisation, éclairage, ...). Ces investissements qui ont été réfléchis notamment avec Scènes en Forez et Feurs en Fêtes sont nécessaires pour les activités de spectacles vivants (théâtre, concert, ...) et pour les conférences.

Madame MATHIEU sollicite le conseil municipal pour approuver cette demande de subvention au titre de l'action 19 du contrat de développement Rhône-Alpes des Pays du Forez.

*Décision du Conseil Municipal*

POUR : 29	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil municipal approuve cette demande de subvention à l'unanimité.

IX. Décisions du Maire du 1<sup>er</sup> février 2010 :



En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> avril 2008.

30/12/2009	Placement de fonds provenant de : - vente de terrains à Thomas (anciennement la ZAC parc et jardins) par acte notarié du 06/03/2008 : 264 732.30 € - vente de terrains rue des frères Lumière à Marcale par acte notarié du 24 avril 2007 : 55 183.28 € - excédent de clôture du budget de la ZAC inscrit au compte 1068 de la commune le 27/12/2006 : 129 913.72 € - emprunt réalisé auprès de la caisse d'épargne pour le financement des travaux de réhabilitation du château du Palais par décision du maire en date du 11/02/2008 : 1 627 000.00 € - vente d'une maisonnette route de Valeille à Mme Canada par acte notarié du 24/09/2009 et délibération du conseil municipal du 21/09/2009 : 66 000.00 € soit un montant total de 2 142 829.30 € Souscription à ce titre de compte à terme auprès du Trésor Public dont les caractéristiques sont les suivantes : 2 142 000.00 € pour une durée d'un mois à compter du 01/01/2010 au taux de 0.32 %
03/01/2010	Signature d'un marché pour assistance et maintenance informatique : la société INTERSED est retenue pour un seuil minimum HT annuel 10 000 €, seuil maximum HT annuel : 25 000 €, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois expressément
08/01/2010	Signature d'un avenant pour l'aménagement du carrefour du Chemin de la Barre et de la RD 1082 : l'avenant n°2 du lot n°1 : terrassements généraux – voirie est entériné pour un montant de 1 984.50 € HT portant le marché à 115 552.20 € HT à EUROVIA DALA
11/01/2010	Signature d'un avenant pour l'aménagement du carrefour Chemin de la Barre et de la RD 1082 : l'avenant n°1 du lot n°2 : fourniture et pose de feux tricolores est entériné pour un montant de 5 780 € HT portant le marché à 51 273 € HT à SCIE-Loire Citéos
12/01/2010	Signature d'un marché pour la location de chapiteaux et de parquets pour le comice 2010, renouvelable une fois : la société AZ location, 63670 Cendre est retenue pour un montant total de 40 700 € HT
15/01/2010	Signature d'un avenant concernant la construction du laboratoire d'analyses de la station d'épuration : l'avenant n°1 du lot n°9 : électricité – VMC – Chauffage est entériné pour un montant de 1 730.49 € HT portant le marché à 9 730.49 € HT à la SAS Cuisson
15/01/2010	Signature d'un avenant relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du château du Palais : il est décidé d'ajuster les honoraires en fonction de leur montant. Ces derniers s'élevant à un coût global de 25 745.37 € HT, il est décidé d'appliqué sur ce montant le taux fixé au 3-2 de l'acte d'engagement du MAPA 2007-17, soit 6.76 %, l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre est entériné pour un montant de 1 740.39 € HT, portant le marché de 93 676.39 € HT
19/01/2010	Signature d'un marché de prestations de service pour l'élagage et/ou abattage d'arbres : la société Chazal, sise 28 rue Lamartine, 69804 Saint-Priest pour un montant total de 13 314.50 € TTC pour une durée d'un an

#### X. Questions diverses :

- Création d'un groupe de travail : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un groupe de travail intitulé « stationnement et circulation » a été instauré début janvier afin de créer entre 80 et 100 places de stationnement en centre ville. Ces nouveaux stationnement devraient favoriser le commerce de centre ville. De plus, ce groupe de travail sous l'impulsion de Georges REBOUX et Yves TROUILLEUX va essayer de favoriser le stationnement des gens qui travaillent en centre ville grâce à la mise en place de parkings « dédiés ».

- Sécurité : D'abord, Monsieur le Maire informe que les personnes ayant cambriolé le PMU ont été arrêtés, ces derniers sont originaires de la Ricamarie. Monsieur le Maire se félicite de l'excellent travail réalisé par la Gendarmerie Nationale sur cette affaire et souligne les excellentes relations que la Municipalité entretient avec la Gendarmerie et la BPDJ.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dorénavant il rencontre avec la BPDJ, les représentants de la brigade de Gendarmerie de Feurs, le médiateur municipal, la Police Municipale et Pascal BERNARD des jeunes accompagnés de leurs parents qui ont été identifiés comme « turbulents ». Ces entretiens se veulent éducatif et préventif afin de faire comprendre aux jeunes les risques qu'ils encourent s'ils ne changent pas de comportements. Monsieur le Maire espère que ces discussions avec le futur dispositif de vidéo protection porteront leurs fruits.

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'ils recevront une invitation pour la cérémonie du 19 mars fin février.

La séance est levée à 20h15

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie le 9 février 2010, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

Maryline ROCHE

Jean-Pierre TAITE